

Scot Agglomération lyonnaise

		2000	2000	2005	2005	2000-2005	2000-2005	
		ha	en % du SCOT	ha	en % du SCOT	ha	%	
Artificialisés	11 zones bâties à prédominance d'habitat	19 576	27%	19 890	27%	314	2%	
	12 grands équipements urbains	2 044	3%	2 079	3%	35	2%	
	21 zones industrielles ou commerciales	5 525	8%	5 840	8%	315	6%	
	22 infrastructures routières et ferroviaires	2 341	3%	2 400	3%	59	3%	
	23 infrastructures des zones portuaires	5	0%	5	0%	0	-	
	24 infrastructures des zones aéroportuaires et aérodromes	761	1%	769	1%	8	1%	
	31 extraction de matériaux, décharges, chantiers	569	1%	639	1%	70	12%	
	41 espaces récréatifs	902	1%	914	1%	12	1%	
	42 Equipements sportifs	1 183	2%	1 214	2%	31	3%	
	90 Dents creuses	432	1%	1 034	1%	602	140%	
Total		33 338	46%	34 784	48%	1 446	4%	
Naturels	51 terres arables non inondées, espaces prairiaux agricoles	27 491	38%	26 084	36%	-1 407	-5%	
	52 cultures permanentes (vignes et vergers)	569	1%	570	1%	1	-	
	61 Feuillus dominants	8 261	11%	8 203	11%	-58	-1%	
	62 Conifères dominants	26	0%	26	0%	0	-	
	63 Boisements mixtes	169	0%	169	0%	0	-	
	64 Coupes forestières et jeunes plantations	181	0%	205	0%	24	13%	
	65 Haies et alignements	509	1%	509	1%	0	0%	
	71 Landes et fourrés	652	1%	646	1%	-6	-1%	
	71 Marais et tourbières	6	0%	6	0%	0	-	
	81 Cours et voies d'eau	1 383	2%	1 382	2%	-1	-	
	82 Etangs et plans d'eau	541	1%	542	1%	1	-	
	Total		39 788	54%	38 342	52%	-1 446	-4%
	Total		73 126	100%	73 126	100%	0	

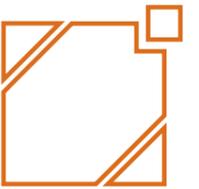
inter-Scot



Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise

Sud Loire
Beaujolais
Nord-Isère
La Dombes
Ouest Lyonnais
Rives du Rhône
Val de Saône-Dombes
Boucle du Rhône en Dauphiné
Agglomération Lyonnaise
Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain
Roannais

Agence
d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération
lyonnaise



Indicateurs de suivi des Scot - 2007
Occupation des sols - Environnement

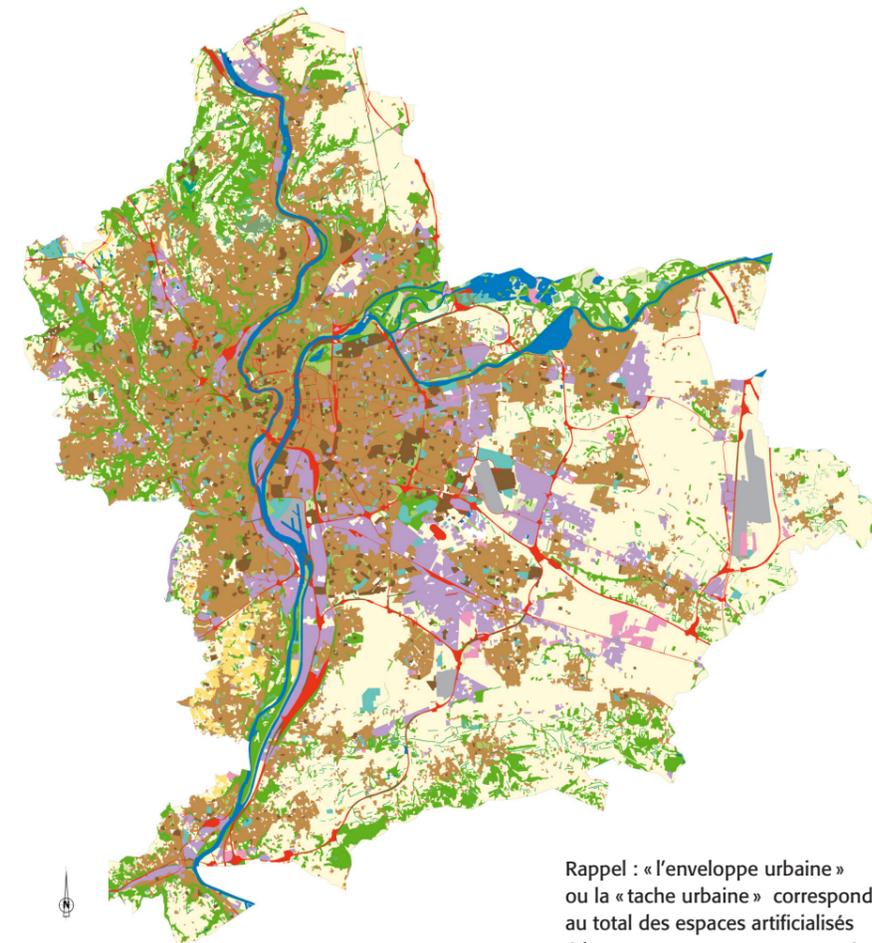
Scot de l'Agglomération Lyonnaise

Le Scot de l'agglomération lyonnaise compte 52 % d'espaces naturels et agricoles.

Malgré une forte hétérogénéité interne entre le centre et l'est notamment, le Scot central de l'aire métropolitaine englobe un territoire très urbain, occupé pour 4,2 ha sur 10 de zones à dominante

d'habitat et de zones dédiées aux activités économiques ou aux infrastructures. « L'enveloppe urbaine », ne couvre donc que 40 à 45 % du Sepal, en comptant les espaces publics verts et les équipements sportifs. Le reste de l'artificialisation est principalement le fait des carrières.

Ce territoire reste donc très équilibré dans son rapport entre les espaces naturels et les espaces urbanisés, même si ce rapport de 48 % d'artificiel pour 52 % d'agricole en 2005 évolue vite (il était de 46/54 cinq ans avant). Si le rythme d'artificialisation de ces 5 dernières années devait se poursuivre (850 ha tous les 5 ans), le basculement symbolique des 50 % d'artificiel pour 50 % de naturel, serait franchi en 2020.



Rappel : « l'enveloppe urbaine » ou la « tache urbaine » correspond au total des espaces artificialisés (classes 11, 12, 21, 22, 23, 24, 31) de Spot thema sans la classe 90, « dents creuses urbaines ».

- Pelouses et steppes (73)
- Peuplements indéterminés (63)
- Landes et fourrés (71)
- Feuillus dominants (61)
- Espaces boisés en mutation (64)
- Terres arables (51)
- Conifères dominants (62)
- Eaux continentales ou littorales (82)
- Zones bâties à prédominance d'habitat (11)
- Boisement linéaires (65)
- Equipements sportifs et de loisirs (42)
- Infrastructures routières et ferroviaires (22)
- Zones d'activités économique (21)
- Cultures permanentes (52)
- Extraction de matériaux, décharges, chantiers (31)
- Espaces verts (41)
- Cours et voie d'eau (81)
- "Dents creuses" urbaines (90)
- Grands équipements urbains (12)
- Marais et tourbières (78)
- Infrastructures des zones aéroportuaires et aérodromes (24)
- Infrastructures de zones portuaires (23)

Sources :
SPOT THEMA - SPOT IMAGE - 2000 et 2005 (niveau 1)
BD CARTO - IGN - 2003
Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

Entre 2000 et 2005, l'artificialisation du Sepal est autant le fait de l'habitat que des activités

Sur la période récente, les zones à dominante habitat ont progressé de 314 ha (+ 2%), et les zones d'activités industrielles (et infrastructures), de ... 315 ha (+6%). C'est sans doute sur cette forme extensive de l'implantation des activités économiques qu'il faut aujourd'hui travailler pour lutter contre un grignotage trop rapide des espaces naturels et agricoles.

269 m² artificialisés par habitant

Ce sont sur les deux Scot urbains de Lyon et de Saint-Etienne que les surfaces artificialisées progressent le plus vite. Bien sûr, ramenée à l'habitant, la valeur, de 269 m² artificialisés par habitant du Sepal reste très inférieure à la moyenne de l'inter-Scot (487 m²/habitant).

¼ des surfaces agricoles nouvellement urbanisées de l'inter-Scot, l'ont été sur le Sepal

Le Sepal représente 23 % des surfaces agricoles de l'inter-Scot qui ont muté, soit 1400 ha. C'est une variation rapide de 5 %. Cette tendance sera à confirmer par d'autres indicateurs (Enap) et devra être suivie dans les prochaines campagnes Spot.

Les indicateurs d'une meilleure maîtrise de la périurbanisation ?

D'après l'étude réalisée sur les aires d'influence des 3 métropoles de Rhône-Alpes, les zones d'habitat se sont développées 2 fois plus vite dans les espaces péri-urbains (+4%) que dans les espaces centraux (+2%). Ce rapport est de 3 pour les zones d'activités entre 2000 et 2005.

Renforcer l'offre d'habitat dans le Scot central, une option favorable au développement durable métropolitain

Sur le Scot central de l'aire urbaine, 77m² d'artificialisation supplémentaires seulement sont nécessaires pour loger un nouvel habitant. C'est 4 fois moins que la moyenne de l'inter-Scot. Cette surface tend à diminuer. Les nouveaux arrivants habitent pour la plupart dans l'enveloppe urbaine existante, c'est-à-dire qu'ils ne font pas progresser l'artificialisation. Ce constat donnerait donc une plus grande durabilité à un parti d'aménagement métropolitain qui renforce les capacités d'accueil de population dans le Scot de l'agglomération lyonnaise plutôt que dans les Scot « périphériques ».

Les objectifs du Scot Sepal d'accueillir 150 000 nouveaux habitants (entre 40 et 65 % de la croissance démographique métropolitaine) va dans ce sens.

L'artificialisation augmente encore plus vite que la population sur le Scot central de l'aire métropolitaine

Alors que la population évoluerait de 3,25% entre les deux recensements, l'évolution de l'artificialisation dépasse légèrement 4%. Ce décrochage entre la progression des besoins de fonciers et de la croissance de population est une tendance nationale, mais elle semble moins marquée sur l'agglomération lyonnaise qu'ailleurs.

Avec 34 784 ha de zones artificialisées pour 1 290 404 habitants en 2000, l'indice d'artificialisation du périmètre du Scot de l'agglomération lyonnaise était le plus faible de l'inter-Scot avec 269 ha/hab. C'est le résultat d'une forme historique d'urbanisation plus dense que le reste du territoire métropolitain. Toutefois, le Scot central a vu cet indice d'artificialisation augmenter d'un tiers (335 m² artificialisés pour chaque habitant supplémentaire) entre 2000 et 2005.

INDICATEURS ETAT 0 RÉALISÉ POUR 2005/ ECARTS CALCULÉS ENTRE 2000 ET 2005	PÉRIMÈTRE INTER-SCOT	Scot Agglomération lyonnaise
PART DES ESPACES « ARTIFICIALISÉS » EVOLUTION 2000-2005 11 habitat, 12 grands équipements urbains, 21 zones industrielles ou commerciales, 23 /24 infrastructures routières et ferroviaires (portuaires et aéroportuaires), 31 zones d'extraction de matériaux, décharges, chantiers, 4 les espaces récréatifs (parcs urbains) et les espaces « libres » urbains (90 dents creuses).	14,59 % + 5965 ha entre 2000 et 2005	48 % + 1446 ha entre 2000 et 2005
ESPACES ARTIFICIALISÉS PONDERES PAR LE NOMBRE D'HABITANT 2000-2005+ RGP 1999-estimation de pop. 2005	en 2005 = 487 m ² /hab	en 2005 = 269 m²/hab En augmentation entre 2000 et 2005 : 335 m² artificialisés pour chaque habitant supplémentaire
NOMBRE DE M² ARTIFICIALISES POUR L'HABITAT POUR UN HABITANT SUPPLEMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE (RGP 1999 ET ESTIMATION 2005)	dont 290 m ² pour l'habitat	dont 77 m² pour l'habitat
PART DE L'HABITAT DANS L'ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE	70 % Soit 94020 ha	57 % Soit 19 890 ha
PART DES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DANS L'ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE	12,24 %	17 %
PART DE CHAQUE SCOT DANS LE TOTAL DES SURFACES DÉDIÉES AUX ACTIVITÉS ET AU COMMERCE SUR LE TERRITOIRE DE L'INTER-SCOT	16466 ha de ZA ZI	5840 ha soit 35,5 % des surfaces totales de ZA ZI de l'inter-Scot
PART DES INFRASTRUCTURES DANS L'ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE	6,95 %	9 %
VARIATION SUR 5 ANS DES ZONES BÂTIES À PRÉDOMINANCE D'HABITAT (CLASSE 11)	+3,47 % + 3151 ha de zones à prédominance d'habitat	+ 2 % + 314 ha de zones à prédominance d'habitat entre 2000-2005
VARIATION SUR 5 ANS DES ZONES INDUSTRIELLES OU COMMERCIALES (CLASSE 21)	+ 8,41 % +1278 ha	+ 6 % + 315 ha de ZA-ZI entre 2000-2005
VARIATION SUR 5 ANS DES INFRASTRUCTURES (CLASSE 22, 23, 24)	+ 1% + 142 ha	+ 2 %
PART DES SURFACES OCCUPÉES/GERÉES PAR L'AGRICULTURE En 2005, 52,9 % du territoire de l'inter-Scot étaient occupés, donc gérés par l'agriculture.	52,9 %	37 % (et 15 % d'espaces naturels)
VARIATION SUR 5 ANS DES ESPACES AGRICOLES L'agriculture est ici définie comme le cumul des surfaces des postes 5.1 « terres arables non inondées », « espaces prairiaux agricoles » / 5.2 « cultures permanentes » vignes et vergers.	= -1,34 % (6052 ha de zones agricoles ont changé de statut entre 2000 et 2005 soit un recul de 1008 ha par an)	= - 5 % (1406 ha de zones agricoles ont changé de statut entre 2000-2005)
PART DES SURFACES D'ESPACES NATURELS INVENTORIES POUR LEUR VALEUR ECOLOGIQUE ET REELLEMENT GERES Richesse écologique reconnue au titre des inventaires locaux, nationaux et internationaux. Agrégation ZNIEFF type 1 et 2, ZICO (Zones importantes pour la conservation des oiseaux), arrêté de protection biotopes, NATURA 2000, tourbières, Espaces Naturels Sensibles 69 et 42 / Inventaire des sites de protections de l'environnement et/ou faisant l'objet d'un plan de gestion locale, nationale ou internationale. Agrégation sites inscrits, sites classés, arrêté de protection biotopes NATURA 2000, Parc Naturel Régional, ENS 69 et Projet Nature du Grand Lyon	27 % Des richesses écologiques du territoire sont protégées/ gérées par des dispositifs spécifiques.	57 %
PART DES SURFACES DE ZONES D'HABITAT (CLASSE 11) DESSERVIES PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN LOURDS 19 % des SURFACES DE ZONES D'HABITAT du territoire de l'inter-Scot étaient situées (en 2005) à moins d'1 km d'un point d'accès au réseau de transport en commun lourd (train, métro, tramway).	19 %	40 %
PART DES SURFACES DE ZONES D'ACTIVITES ET COMMERCIALES (CLASSE 21) DESSERVIES PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN LOURDS	30 %	37 %

L'effort d'intensification doit aussi porter sur les zones d'activités et les zones commerciales

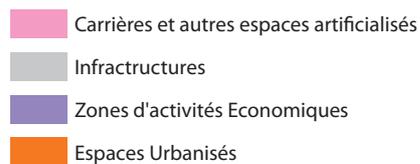
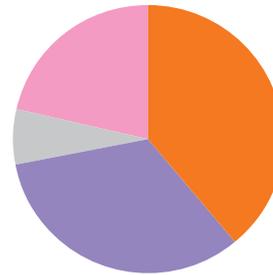
Entre 2000 et 2005, l'artificialisation du Sepal est autant le fait de l'habitat (+ 314 ha) que des activités et infrastructures (+315 ha), à un hectare près ! Cette comparaison montre la forme très extensive de l'implantation des activités. Cette progression récente en surface (+315 ha) est la plus haute de l'inter-Scot. Elle reste relative (+6%), par rapport au tissu d'activités existant concentré autour de l'agglomération.

Les ZA et ZI représentent 17 % de l'artificialisation de l'agglomération lyonnaise, soit 5 points de plus que la moyenne de l'inter-Scot. La part des nouvelles zones d'activités dans le recul des zones agricoles et naturelles et dans la progression de l'artificialisation, est la plus forte de l'inter-Scot. Cette observation serait à confirmer dans les campagnes futures.

40 % des zones d'habitat sont à moins d'1 kilomètre d'un accès à un transport en commun.

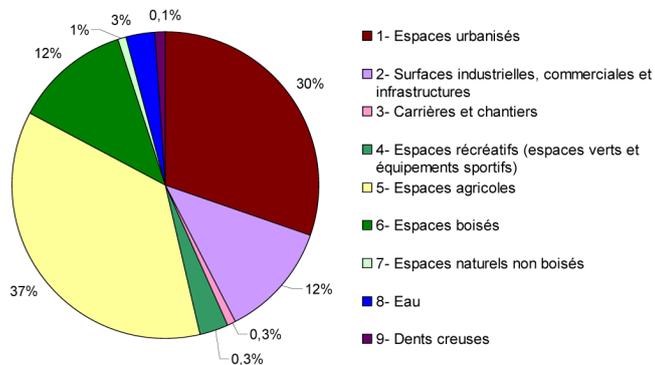
C'est une moyenne 2 fois supérieure au reste du territoire inter-Scot.

Nature des consommations d'espace entre 2000 et 2005

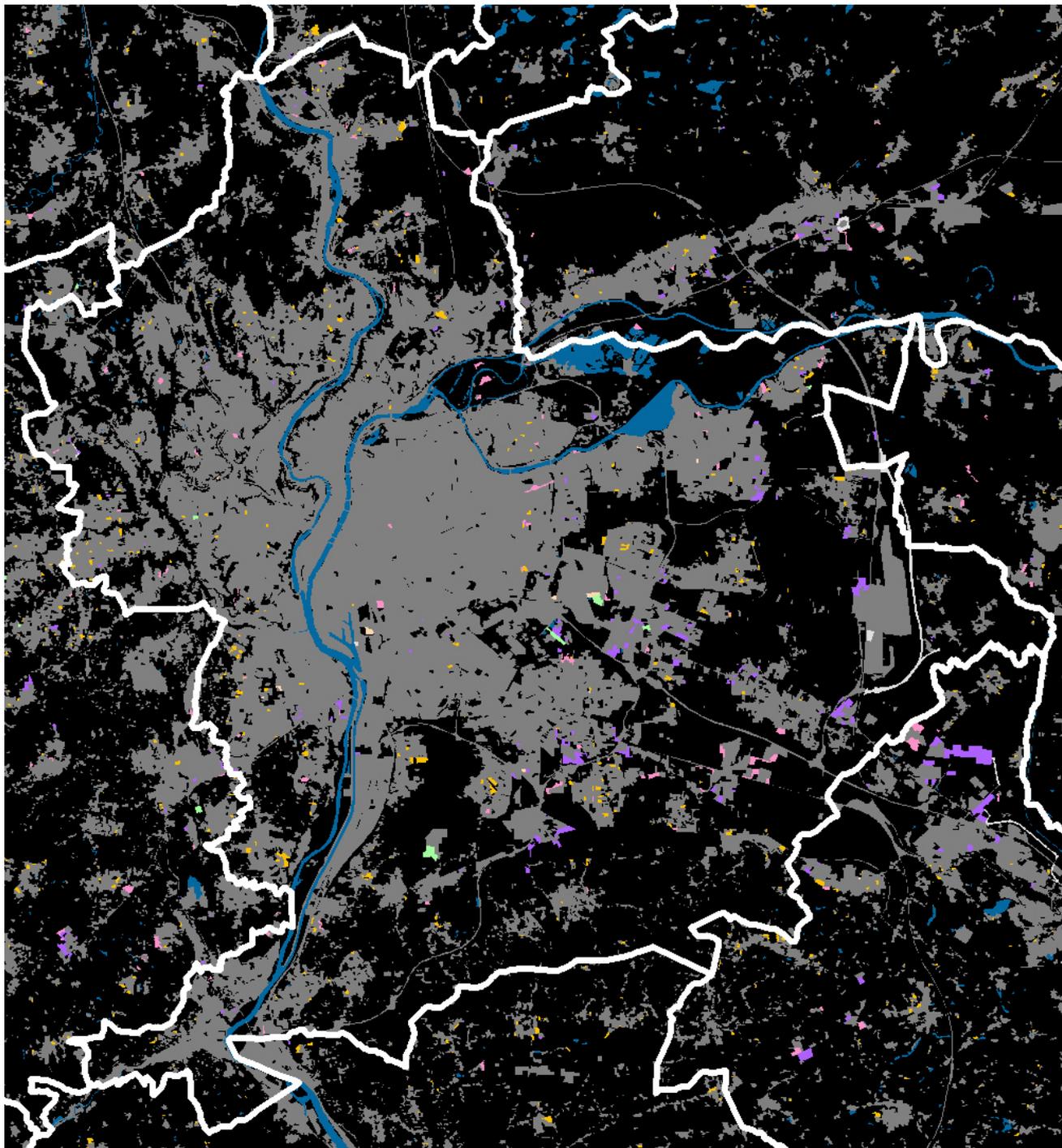


Etat 0

Répartition de l'occupation des sols 2005 Agglomération lyonnaise



L'évolution de l'artificialisation entre 2000 et 2005



LÉGENDE

Nature des changements d'occupation du sol des espaces gagnés par l'artificialisation entre 2000 et 2005

-  Zones bâties à prédominance d'habitat
-  Grands équipements urbains
-  Zones d'activité économique
-  Infrastructures (routières, ferroviaires, etc.)
-  Extraction de matériaux, décharges, chantiers
-  Equipements sportifs, de loisirs et espaces verts (parcs, jardins)

Sources :
SPOT THEMA - SPOT IMAGE - 2000 et 2005 (niveau 2)
BD CARTO - IGN - 2003
Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise